

***ALLOCUTION DE MONSIEUR MUSTAPHA BENBADA
MINISTRE DU COMMERCE A LA JOURNEE D'INFORMATION ET
DE COODINATION AVEC LES OPERATEURS ECONOMIQUES***

***La stratégie d'approvisionnement
du marché national en produits de base
et de large consommation.***

- Mesdames et Messieurs les représentants des secteurs concernés par l'approvisionnement du marché "Agriculture et Industrie";
- Monsieur le Président de la Chambre Algérienne de Commerce et d'Industrie;
- Monsieur le représentant du Directeur Général des Douanes;
- Mesdames et Messieurs les Présidents Directeurs Généraux des Offices et SGP;
- Mesdames et Messieurs les Présidents Directeurs Généraux des sociétés et entreprises d'approvisionnement du marché;
- Mesdames et Messieurs les opérateurs économiques des différents domaines d'activités;
- Messieurs les Directeurs Régionaux et de Wilayas du Commerce.
- Mesdames et Messieurs les représentant de la presse.

السلام عليكم و رحمة الله

Il m'est agréable de vous souhaiter la bienvenue à cette journée d'information et de coordination avec les opérateurs économiques que je remercie vivement de leur promptitude à répondre à notre invitation, pour débattre d'un sujet dont l'importance et la sensibilité n'est plus à démontrer, à l'orée d'une nouvelle étape de développement prometteuse sur laquelle notre pays s'engage et qui est jalonnée par le programme quinquennal de son excellence, Monsieur le Président de la République, sur la période 2010/2014 d'une enveloppe financière dépassant **280 milliards de dollars** et touchant les principaux domaines économiques vitaux dans le pays.

La plate forme législative mise en place pour garantir le processus optimale de réussite aussi bien, à travers le code des marchés publics, qu'au niveau des opérations d'assainissement du commerce extérieur, du nouveau dispositif législatif en matière de concurrence et des pratiques commerciales adopté la semaine dernière par l'Assemblée Populaire Nationale et hier par le Conseil de la Nation.

Dans quelle optique cette rencontre a été initiée?

Le pourquoi du débat sur la stratégie d'approvisionnement du marché en produits de large consommation?

Cette journée d'information et de coordination vise essentiellement **l'instauration d'un processus de dialogue et un cadre de communication et de partenariat pérenne entre les opérateurs économiques et les pouvoirs publics** à travers aussi bien, les espaces institutionnels intermédiaires, dont les Chambres de Commerce et d'Industrie au niveau local et la Chambre Algérienne de Commerce et d'Industrie ; qu'à travers les associations représentants des opérateurs économiques mais aussi par le contact direct comme c'est le cas aujourd'hui.

L'importance de la communication entre l'administration et les opérateurs économiques est dictée par le rôle stratégique et vital que représente notamment les entreprises activant dans l'approvisionnement du marché en produits alimentaires de large consommation.

Mesdames et Messieurs;

Tout dysfonctionnement du marché est de nature à susciter un impact négatif sur le citoyen, engendrant des tensions sociales et des inquiétudes plus particulièrement dans les situations de pénurie induisant des responsabilités morales ;professionnelles et sociales partagées entre l'administration et les opérateurs économiques publics et privés.

Il convient de noter que l'approvisionnement du marché national en produit de large consommation est assuré, pour l'essentiel, par le secteur privé notamment à l'importation.

Honorable assistance,

La facture alimentaire pour l'année 2009, a représenté 15% du total de nos importations dont 77% de cet agrégat est constitué de produits alimentaires de large consommation pour un montant de 4,459 milliards de dollars.

Pour plus de prévision statistique sur la répartition de cet agrégat, il convient de noter, ce qui suit :

- 1- Les céréales dont la demande nationale est évaluée à 4,9 millions de tonnes est couverte pour l'essentiel par les importations soit 40%, pour un montant de **2,339 milliards de dollars** et dont 71% sont assurées par l'OAIC.
- 2- Lait et produits laitiers avec un taux de 15% du total des importations des produits de large consommation pour un montant de 863 millions de dollars.

La demande nationale est estimée à 3,5 milliards de litres/an dont 50% est issue de l'importation.

La distribution est assurée par 107 unités (dont 91 privées détenant 60% des parts du marché).

- 3- sucres et sucrerie avec un taux de 10% pour un montant de 569 millions de dollars assuré pour l'essentiel par (CEVITAL, OUEST IMPORT, BLANCO...).
- 4- Les légumes secs avec un taux de 4% soit un montant de 260 millions de dollars importé essentiellement par le secteur privé (ARCANE, CETRAD...).
- 5- Les café et thé avec un taux de 4% soit un montant de 265 millions de dollars (Société NIVAGA, DOUGUIZ, EL-FETTOUH...).
- 6- Les viandes avec un taux de 3% pour un montant de 172 millions de dollars et dont les premiers importateurs pour l'année 2009 sont les sociétés GMF BATTOUCHE et SAHBEY SIMEX.
- 7- S'agissant des huiles alimentaires l'essentiel de l'approvisionnement du marché est assuré par les capacités nationales de raffinage notamment par les sociétés CEVITAL, COGRAL, AFIA et KONINEF.

Mesdames et Messieurs,

A travers ces données succinctes, apparaît l'importance de la mise en place d'un **partenariat stratégique** entre les opérateurs économiques et les Pouvoirs Publics à l'effet de garantir la stabilisation du marché et d'assumer par chaque partenaire la responsabilité civile, morale et sociale qui en découle.

En outre, apparaît la nécessité de consacrer un nouveau concept dans nos relations basées sur la notion de **service public** que doit assumer l'opérateur économique parallèlement à l'activité commerciale lucrative qu'il exerce.

L'activité commerciale liée à ces produits doit inéluctablement adopter **la vocation citoyenne et de service public** pour garantir un impact positif sur le marché national, plus particulièrement lors des situations d'emballement des prix et de perturbation du marché.

Mesdames et Messieurs....,

Nous souhaitons inculquer l'équilibre nécessaire à la concurrence notamment dans les cas où certains opérateurs se désengagent de l'importation de tout produit de large consommation dans la mesure où le Gouvernement qui, en adoptant le principe de **l'opérateur économique agréé**, a consolidé la responsabilité de celui-ci vis-à-vis de la collectivité.

Il y a lieu de signaler que le principe d'opérateur agréé a amené les pouvoirs publics à adopter des dispositions législatives à intégrer dans le cadre de la refonte du Code des Douanes.

Ce principe balisera l'évolution du processus de partenariat entre les Douanes et les entreprises économiques dans l'optique de développement d'un espace transparent sain de tout dysfonctionnement fonctionnel inhibiteur à l'expansion de ce partenariat.

Ces espaces et ce partenariat, vivement souhaités, oeuvreront pour faciliter la communication des orientations essentielles des Pouvoirs Publics aux opérateurs économiques ainsi que les dispositions à prendre pour assurer la fluidité des circuits de distribution à l'échelle nationale.

Nous sommes disposés à mettre des bases solides pour garantir une coordination positive avec l'ensemble des opérateurs économiques à travers la création de cellules d'écoutes et le développement d'un dispositif juridique et relationnel à même d'épargner aux producteurs nationaux sur lesquels nous misons beaucoup, des efforts et des coûts inutiles.

شكرا لكم على كرم الإصغاء
و السلام عليكم و رحمة الله.